COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 19.01.2025

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Quentin Talon : Rappelons-nous du 9 novembre 1932

Président :	Benoît Ruchet (PLR)
Membres :	Anne Duperret (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Claude-Pascal Gay (PLR)
	Vincent Haldi (ML)
	Claudia Hischenhuber (VER)
	José Jorge (SOC)
	Tal Luder (UDC)
	Roland Rimaz (SOC)
	Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 26 novembre 2024 à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, en présence de Monsieur Olivier Gfeller, Syndic, accompagné de Monsieur Sébastien Varrin, Secrétaire municipal. En outre, les 10 commissaires étaient présents.

Préambule

La présidence de la commission a été remise en jeu et M. Benoît Ruchet a été confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Il est proposé de donner la parole au postulant puis à la Municipalité, avant d'ouvrir une discussion générale pour finalement procéder au vote. La Commission approuve cette façon de procéder.

Dans ce rapport, les termes "commissaire"et "membre" sont utilisés au masculin indépendamment du genre.

Parole au postulant

Le postulant apporte quelques compléments au texte déposé. Par souci de clarification, il précise que son postulat veut nommer ou renommer un "espace public" et non pas spécifiquement une rue ou une place qui impliquerait une charge administrative et un possible désagrément pour les riverains concernés par le changement. Il évoque également qu'il est peu probable de voir "pousser" une nouvelle rue ou place publique vu la situation montreusienne actuelle avec son plan général d'affectation. Aussi le postulant évoque une large ouverture face à une proposition de la Municipalité avec, par exemple, une passerelle ou une place publique non baptisée.

Aussi, le postulant résume les recommandations cantonales annexées à ce rapport en soulignant la nécessité de faire preuve de parcimonie et de privilégier dans la mesure du possible des noms de figure féminine, la place publique étant plutôt occupée par des noms d'hommes.

En ce qui concerne l'événement du 9 novembre 1932, le postulant, s'il reconnait ne pas être expert en Histoire ou de cet événement en particulier, voit un lien entre cette fusillade à l'autre bout du Lac et Montreux, dans la mesure où l'armée est une entité nationale et que des militaires vaudois étaient engagés. Outre le choc et l'écho national, il évoque le relai de ce tragique événement par la feuille d'avis de Montreux les 11 et 12 novembre 1932 ou le fait que deux ans après un congrès international fasciste fut organisé à Montreux en décembre. Sa volonté est de se remémorer cet événement, ainsi que celles et ceux qui ont lutté contre le fascisme.

Parole à la Municipalité

La Municipalité ne prend pas position sur ce postulat, à ce stade, comme cela est de coutume. Le Syndic évoque néanmoins les dernières actions similaires au sein de notre Commune avec le Parc Franz Weber également sur proposition du Conseil Communal ou encore le baptême de la Place Alice Rivaz, grande figure féministe ayant vécu à Montreux

Sinon, lors de de la dernière législature, l'Exécutif a décidé de débaptiser partiellement la Grande Rue qui est devenue l'Avenue Claude Nobs.

Discussion générale

Au fil des échanges, la commission s'entend à l'unanimité sur la nature tragique des événements du 9 novembre 1932 et lui reconnait une importance au regard de l'histoire de notre pays et qualifie cet événement de page sombre de notre Histoire. Cela illustre bien l'importance de la démocratie et notre chance de bénéficier du système politique Suisse qui fait exception au niveau mondial et particuliérement dans le contexte géopolitique actuel.

En revanche, la commission diverge sur l'appréciation du lien entre l'événement du 9 novembre 1932 et notre Commune ainsi que sur notre devoir de mémoire vis-à-vis de celui-ci. Si tout le monde reconnait que le lien n'est pas réellement direct, une partie des membres de la commission pensent que la Commune devrait sensibiliser sa population à ce triste événement pour lui rappeler la valeur de notre démocratie, comme elle l'a déjà fait pour d'autres sujets historiques.

D'autres membres, s'ils reconnaissent effectivement la portée nationale d'un tel événement, jugent le lien avec notre Commune artificiel et y voient également un objet polarisant, à la lecture de certains avis divergeants dans l'analyse des causes de cet événement. Aussi ils estiment que rendre hommage à d'autres événements ou figures historiques davantage montreusiennes serait plus pertinent. Un membre de la commission évoque, par exemple, l'historien et président de la Commission indépendante d'experts, Jean-François Bergier, décédé en 2009 et qui repose au cimetière de Clarens.

Relevons que tous les commissaires présents reconnaissent ne pas bénéficier de compétences ou connaissances spécifiques en Histoire ou de cet événement en particulier. Aussi la lecture du drame du 9 novembre 1932 peut diverger selon nos valeurs, biais et obédiences politiques.

Les commissaires soutenant le postulat rappellent le contexte historique et les « années sombres » que la Suisse a vécu entre les années 1930 et la fin de la deuxième guerre mondiale et le rôle joué par les autorités fédérales et/ou locales. En 1932 l'armée tire avec des balles réelles sur la foule, en 1934 et 1935 se tiennent deux congrès fascistes internationaux à Montreux, en 1936 l'Université de Lausanne décerne un doctorat honoris causa à Mussolini, en 1942 le gouvernement ferme les frontières aux juifs qui cherchent refuge pour raisons raciales. En automne de la même année, la conférence des chefs de polices cantonales des étrangers se tient à Montreux où le chef de la police fédérale Rothmund tient des propos antisémites. Bienqu'un hommage à un évènement ou une personne avec lien direct à Montreux semble plus adapté, un rappel des événements du 9 novembre 1932 n'est pas déconnecté de notre histoire.

Il est répondu que Montreux incarne désormais une tradition d'accueil et de promotion de la paix et que d'autres symboles et hommages de cette époque existent d'ores et déjà dans notre Commune et que nous faisons notre devoir de mémoire.

Outre, le choix de l'événement, un commissaire doute de l'efficacité de la méthode proposée par le postulant pour sensibiliser la population au devoir de mémoire. il est notamment fait exemple du "14 avril" utilisé dans d'autres rues du Canton et du fait que bien des citoyens fréquentant ces espaces ne savent pas ce que le 14 avril a de particulier pour notre Canton.

Le Syndic explique que la tradition villageoise montreusienne a longtemps privilégié l'utilisation de nom de lieux-dits pour baptiser ses rues, places et avenues et que les pratiques citadines d'utiliser des noms de personnalités sont apparues plus tardivement. Il relève que tous les montreusiens ne connaissent effectivement pas nécessairement le sens des noms existants. Il évoque, par exemple, l'Avenue Nestlé et du fait qu' a priori peu de montreusiens connaissent le lien entre Henri Nestlé et Montreux.

Le postulant précise qu'il est tout à fait ouvert aux propositions que pourrait présenter la Municipalité si cet objet est soutenu.

Conclusion

Au terme des discussions, c'est à par 5 OUI, 5 NON et aucune abstention que la commission vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat par la voie prépondérante du président-rapporteur.

5 oui, 5 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Benoît Ruchet (PLR)